

TROISIÈME BRANCHE

Première génération : Thomas-Jacques Taschereau

Deuxième génération : Gabriel-Elzéar Taschereau

Troisième génération : Antoine-Charles Taschereau

ANTOINE-CHARLES TASCHEREAU (1)

Né à Québec le 26 octobre 1797.

Il fit ses études au collège de Montréal où il eut pour compagnons de classes MM. Charles-Séraphin Rodier, Charles Sabrevois de Bleury, Henri Beaubien, etc, etc.

Le 28 juin 1821, il était nommé officier préventif de la Nouvelle-Beauce, et, le 7 mai 1822, il recevait sa nomination de collecteur des douanes à Sainte-Marie de la Beauce.

M. Antoine-Charles Taschereau résida un grand nombre d'années à Sainte-Marie de la Beauce, et sut s'attirer l'estime et la confiance des électeurs de Beauce qui l'élirent leur député, le 28 septembre 1830, au Parlement du Bas-Canada. (2)

C'est lui qui, le 21 février 1834, en sa qualité de président du comité préposé à l'examen de l'état de la Province, eut l'honneur de présenter à la Chambre d'Assemblée, les fameuses 92 *Résolutions*. On sait que leur adoption fut proposée par MM. Elzéar Bédard et A.-N. Morin, et qu'elles furent votées à une grande majorité.

Sous l'Union, le 3 avril 1841, M. Taschereau fut élu député de Dorchester. Il représenta ce comté jusqu'au 24 septembre 1844.

Il fut aussi lieutenant-colonel de milice. Le 31 octobre 1827, il remplaçait son frère Jean-Thomas en qualité de lieutenant-colonel commandant du 2e Bataillon de Dorchester.

(1) Voir p. 41.

(2) Voir p. 35.